

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES 2<sup>ème</sup> DIVISION

**FFSA**

# 53<sup>EME</sup> RONDE DE LA GIRAGLIA

**ASA BASTIAISE**

**14, 15 & 16 AVRIL 2023**

**MODERNE, VHC,  
VHRS, VMRS**



[www.asa-bastiaise.com](http://www.asa-bastiaise.com)

# PRE-REGLEMENT

# **CHAMPIONNAT DE FRANCE**

## **2<sup>ème</sup> DIVISION**

# **REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF**

## **MODERNE**

## **SOMMAIRE**

Programme du Rallye

Programme des réunions du Collège des Commissaires Sportifs

Palmarès de la « Ronde de la Giraglia »

Art. 1P	Organisation
Art. 2P	Assurances
Art. 3P	Concurrents et pilotes
Art. 4P	Voitures et équipements
Art. 5P	Identification des voitures et Publicité
Art. 6P	Sites et Infrastructures
Art. 7P	Déroulement du Rallye
Art. 8P	Pénalités, Réclamation, Appels
Art. 9P	Classements
Art. 10P	Prix et Coupes

Annexes « Itinéraire » :

- Carte et Itinéraire 1<sup>ère</sup> étape, 2<sup>ème</sup> étape et 3<sup>ème</sup> étape

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

# PROGRAMME DU RALLYE

Parution du règlement	Dès l'obtention du VISA FFSA
Ouverture des engagements	Dès l'obtention du VISA FFSA
Clôture des engagements	Lundi 27 Mars 2023
Parution du Road-Book	Vendredi 7 Avril 2023
Dates et heures des reconnaissances officielles	Samedi 8 et Dimanche 9 Avril 2023 Mercredi 12 et Jeudi 13 Avril 2023 8h00 à 12h00 – 14h00 à 18h00
Liste des engagés et attribution des numéros	Jeudi 6 Avril 2023
Vérifications des documents Mairie Annexe sur la Place du Marché à Bastia	Vendredi 14 Avril 2023 9h30 à 17h00
Vérifications des voitures Face à la Mairie Annexe sur la Place du Marché à Bastia	Vendredi 14 Avril 2023 9h45 à 17h30
Mise en place du Parc de départ Place Saint-Nicolas à Bastia	Vendredi 14 Avril 2023 à 9h30
Publication de la liste des autorisés à prendre le départ Ordre et heures de départ 1 <sup>ère</sup> étape	Vendredi 14 Avril 2023 à 19h00
Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape	Vendredi 14 Avril 2023 à 20h30
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape Place Saint-Nicolas à Bastia	Vendredi 14 Avril 2023 à 21h43
Publication des résultats partiels et provisoires de la 1 <sup>ère</sup> étape	Vendredi 14 Avril 2023 à 20h43
Ordre et heures de la 2 <sup>ème</sup> étape	Samedi 15 Avril 2023 à 00h30
Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape	Samedi 15 Avril 2023 à 9h00
Arrivée de la 2 <sup>ème</sup> étape Place Saint-Nicolas à Bastia	Samedi 15 Avril 2023 à 16h42
Publication des résultats partiels et provisoires de la 2 <sup>ème</sup> étape	Samedi 15 Avril 2023 à 16h42
Ordre et heures de la 3 <sup>ème</sup> étape	Samedi 15 Avril 2023 à 20h00
Départ de la 3 <sup>ème</sup> étape	Dimanche 16 Avril 2023 à 7h00
Arrivée de la 3 <sup>ème</sup> étape Place Saint-Nicolas à Bastia	Dimanche 16 Avril 2023 à 14h52
Publication des résultats provisoires	30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent
Remise des prix Place Saint-Nicolas à Bastia	Dimanche 16 Avril 2023 sur le podium d'arrivée

# **PROGRAMME DES REUNIONS DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS**

## **PC COURSE MAIRIE DE BASTIA**

### **1<sup>ère</sup> REUNION**

VENDREDI 14 AVRIL 2023  
18H30

### **2<sup>ème</sup> REUNION**

VENDREDI 14 AVRIL 2023  
23H30

### **3<sup>ème</sup> REUNION**

SAMEDI 15 AVRIL 2023  
17H00

### **4<sup>ème</sup> REUNION**

DIMANCHE 16 AVRIL 2023  
14H30



53<sup>ème</sup> Rallye National « **RONDE DE LA GIRAGLIA** »**PALMARES de 1970 à 2022**

<b>ANNEE</b>	<b>PILOTE</b>	<b>COPILOTE</b>
1970	Jean-Pierre MANZAGOL	Jean-François FILIPPI
1971	Eugène PAOLI	Mimi GIUSTI
1972	Bernard DARNICHE	Alain MAHE
1973	Jean-Pierre MANZAGOL	Jean-François FILIPPI
1974	Jean-Claude ANDRUET	BICHE
1975	Jacques HENRY	M. GELIN
1976	Bernard DARNICHE	Alain MAHE
1977	Guy FREQUELIN	Jacques DELAVAL
1978	Jean-Claude ANDRUET	BICHE
1979	Bernard BEGUIN	LENNE
1980	Claude BALESI	Jean-Paul CIRINDINI
1981	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1982	Daniel ROGNONI	SALVARELLI
1983	Camille BARTOLI	POLETTI
1984	Bruno BOUSCARY	P. GUERIN
1985	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1987	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1988	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1989	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1990	Jean-Pierre MANZAGOL	Jean-Louis ANGELINI
1991	Jean-Pierre MANZAGOL	Christine BERNARDINI
1992	Marc VALLICIONI	Christophe HOCHET
1993	Marc VALLICIONI	Christophe HOCHET
1994	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1995	Marc MASSAROTTO	Martine POETTOZ
1996	Francis MARIANI	Christophe GILOT
1997	Francis MARIANI	Gilles THIMONIER
1998	Jean-Pierre MANZAGOL	Dominique SAVIGNONI
1999	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
2000	Francis MARIANI	Dominique SAVIGNONI
2001	Jean-Jacques PADOVANI	Guy VOILLEMIE
2002	Jean-Jacques PADOVANI	Guy VOILLEMIE
2003	Jean-Pierre MANZAGOL	Nathalie ORSUCCI
2004	Jean-Pierre MANZAGOL	Nathalie ORSUCCI
2005	Jean-Marc MANZAGOL	Sabrina DE CASTELLI
2006	Jean-Jacques PADOVANI	Etienne PATRONE
2007	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2008	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2009	Pascal TROJANI	Tony AGUZZI
2010	Jean-Jacques PADOVANI	Eric FOURMY
2011	Andreas NIKKELSEN	Ola FLOENE
2012	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2013	Pascal TROJANI	Jean-Noël VESPERINI
2014	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2015	Jean-François SUCCI	Olivier VITRANI
2016	François Frédéric NAVARRA	Marc BARRA
2017	Pascal TROJANI	J.N VESPERINI
2018	Pascal TROJANI	J.N VESPERINI
2019	Jean-Mathieu LEANDRI	Fabrice GORDON
2020	Jean-Marc MANZAGOL	Etienne PATRONE
2021	Hugo MICHELI	Mickael CAMILLI
2022	Jean-Marc MANZAGOL	Etienne PATRONE

**ARTICLE 1P – ORGANISATION**

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BASTIAISE  
Organise les 14, 15 et 16 Avril 2023 avec le concours de

**L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSE ET DU TOUR DE CORSE  
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE RESTONICA  
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE TERRE DE CORSE  
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSICA**

La participation de la

**COLLECTIVITE DE CORSE  
VILLE DE BASTIA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA  
COMMUNE DE ROGLIANO  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CORSE  
LES COMMUNES TRAVERSEES DU CAP CORSE**

**LA 53<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL  
« RONDE DE LA GIRAGLIA »**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le 26/01/2023 sous le numéro 02/N/2023 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 123 en date du 13/02/2023.

Le 53<sup>ème</sup> Rallye National « RONDE DE LA GIRAGLIA » est organisé conformément à la réglementation générale des rallyes et est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence en cours de validité.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

## 53<sup>ème</sup> Rallye National « **RONDE DE LA GIRAGLIA** »

### **COMITE D'ORGANISATION :**

Président : Lucien MARSICANO

Vices Présidents : Nicolas D'ULIVO

Secrétaire Général : Angélique PAOLINI, Lucie VANNIER, Stéphanie ORLANDI

Trésorier Général : Laurent GOIA

Membres :

Magali GREMAT	Anthony GANDOLFI
Pierrette MASSEI	Jean-Claude PRECIGOUT
Antoine ANGELINI	Christophe OLIVIERI
Christian CANADA	Fabrice ESQUIROL
Thibaud PACCINI	Jean-Marie MURATI
Pierre GUINTINI	Frédéric POLIDORI

### **ADRESSE DE L'ORGANISATION ET DU SECRETARIAT DU RALLYE :**

#### **ASA BASTIAISE**

B.P. 32  
20288 BASTIA Cedex

Téléphone : 04.95.31.19.41  
E-mail : asabastiaise@outlook.fr  
Site Internet : [www.asa-bastiaise.com](http://www.asa-bastiaise.com)

**PERMANENCE DU RALLYE :** Mairie de BASTIA pendant le meeting

**ORGANISATEUR TECHNIQUE :** Daniel BALDASSARI N°5820

### **TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE :**

Du Lundi 10 Avril 2023 au Jeudi 13 Avril 2023, au siège de l'ASA BASTIAISE.

Du Vendredi 14 Avril 2023 au Dimanche 16 Avril 2023 au **PC COURSE – HOTEL DE VILLE DE BASTIA.**

Tableau d'informations au Parc de Regroupement - Place St-Nicolas BASTIA et MACINAGGIO.

53<sup>ème</sup> Rallye National « **RONDE DE LA GIRAGLIA** »

**1.1P. OFFICIELS**

Observateur FFSA	François LANGLET	n° 1559
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH	n° 4626
Membres du Collèges des Commissaires Sportifs	Christian LECA Alain ROSSI	n° 8051 n° 7529
Directeur de Course Moderne	Patrick BOUTEILLER	n° 128253
Directeur de Course VHC/VHRS	Antoine CASANOVA	n° 4042
Directeurs de Course Adjoint Adjoints à la Direction de Course	Sylvie ZYCH Nicole BONNET David BERETTI	n° 3416 n° 7422 n° 20543
Directeur de Course « Nouveau Départ »	David BERETTI	n° 20543
Directeur de Course Adjoint Responsable des vérifications et de la publicité	Sylvie ZYCH	n° 3416
Directeur de Course Adjoint Responsable du véhicule tricolore	Cathy BAILE	n° 174066
Commissaires chargés des Relations avec les concurrents	Stéphanie CACCAVELLI Pierrette RUBINI	n° 6471 n° 27884
Médecin Chef	Dominique SIMEONI	n° 232050
Juge de Faits	Vincent FATTACCIO	n° 8025
Délégués à la Direction de Course aux Epreuves Spéciales	Christian CANADA Jacqueline EHLINGER Noël BASTIANAGGI	n° 7252 n° 183132 n° 2221
Commissaire technique Responsable VHC/VHRS	Michel RAMU	n° 2669
Commissaire technique Responsable Modernes Responsable « Nouveau Départ »	Christophe OLIVIERI	n° 169602
Commissaires techniques	Henri PINET Valérie ROUSTAND Marco-Matteo OLIVIERI	n° 11855 n° 12848 n° 312328
Chronométrateurs	Nathalie CRUCY-CAVATTA Michelle JOLY-DEGARDIN	n° 20157 n°197168
Secrétaire du Meeting	Laurent GOIA	n° 132498
Secrétaire du Collège	Magali GRENAT	n° 146462
Responsable des Classements	David GUIBLAIN - Brennus Informatique	
Responsable des Parcs	Antoine ANGELINI	n°5080
Responsable du Matériel	Thibault PACCINI	n° 305653
Responsable de la Remise des Prix	Lucien MARSICANO	n°218493



## 53<sup>ème</sup> Rallye National « **RONDE DE LA GIRAGLIA** »

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 53<sup>ème</sup> Rallye « RONDE DE LA GIRAGLIA » compte pour :

**Championnat de France 2<sup>ème</sup> division**  
**La Coupe de France des Rallye - Coefficient 4**  
**Le Championnat de la Ligue Corse du sport Automobile des Rallyes**  
**Le Challenge « ASAB » pour les licenciés de l'ASA Bastiaise**

### **1.3P. VERIFICATIONS**

À préciser : Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu le Vendredi 14 Avril 2023 de 9h30 à 17h00 à la **MAIRIE ANNEXE - PLACE DU MARCHÉ À BASTIA.**

Les vérifications des voitures auront lieu le Vendredi 14 Avril 2023 de 9h45 à 17h30 sur la **PLACE DU MARCHÉ À BASTIA.**

Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

**1.3.1P.** Tout équipage participant au rallye doit présenter **sa voiture** aux vérifications prévues, conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASA Bastiaise ainsi que sur son site internet [www.asa-bastiaise.com](http://www.asa-bastiaise.com) à partir du Lundi 10 Avril 2023. Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.

**1.3.2P.** Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

**1.3.12P.** Les vérifications finales seront effectuées au garage : Auto-technique Murati – Route des Collines – 20600 FURIANI.

### **ARTICLE 2P – ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

En cas de dépannage dans une E.S. ou sur le parcours de liaison, les frais restent à la charge du concurrent.

### **ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES**

#### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.1P.** Concurrents admis : conforme au règlement standard de la FFSA.

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 53<sup>ème</sup> Rallye « RONDE DE LA GIRAGLIA » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée et accompagnée des documents demandés, avant le :

**LUNDI 3 AVRIL 2023 À MINUIT**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum (130 Modernes + 30 VHC + 20 VHRS).

## 53<sup>ème</sup> Rallye National « **RONDE DE LA GIRAGLIA** »

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- 650,00 € avec la publicité des organisateurs ;
- 600,00 € pour les équipages **100% licenciés à l'ASA Bastiaise** avec la publicité des organisateurs ;
- 1300,00 € sans la publicité des organisateurs.

+ 50,00 € pour la géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives)

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents.

### **3.3P. ORDRE DE DEPART**

Départ de 1<sup>ère</sup> étape suivant la liste des ordres de départ.

Le départ de la 2<sup>ème</sup> étape sera donné dans l'ordre du classement à l'issue de la 1<sup>ère</sup> étape.

Le départ de la 3<sup>ème</sup> étape sera donné dans l'ordre du classement à l'issue de la 2<sup>ème</sup> étape

Conforme au règlement FFSA.

### **ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS**

#### **4.1P. VOITURES AUTORISEES :**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **4.2. PNEUMATIQUES**

Conforme au règlement FFSA.

#### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, **l'assistance est interdite sur tout le parcours sauf dans les parcs prévus à cet effet.**

L'accès aux parcs d'assistance sera réservé aux seuls véhicules porteurs d'un autocollant avec le numéro du concurrent, sur le coin supérieur droit du pare-brise.

**Un seul véhicule d'assistance par concurrent sera autorisé.**

### **ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

**5.2 PUBLICITE OBLIGATOIRE :** VILLE DE BASTIA  
COLLECTIVITE DE CORSE  
+ NUMEROS (PANNEAUX DE PORTE)

**PUBLICITE OPTIONNELLE :**

**Conforme au règlement standard FFSA.**

#### **5.1 P. IDENTIFICATION DES VOITURES**

**Conforme au Règlement Standard des Rallyes FFSA.**

## 53<sup>ème</sup> Rallye National « **RONDE DE LA GIRAGLIA** »

### **ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 53<sup>ème</sup> Rallye « RONDE DE LA GIRAGLIA » représente un parcours total de 419,56 kilomètres divisé en 3 étapes et 5 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 133,75 kilomètres.

#### **VENDREDI 14 AVRIL 2023 – 1<sup>ère</sup> étape : BASTIA - BASTIA**

ES 1 : CARDO – VILLE DI PIETRABUGNO - 4.15 KMS

Total de la 1<sup>ère</sup> étape :

TOTAL KMS : 4,15 KMS

#### **SAMEDI 15 AVRIL 2023 – 2<sup>ème</sup> étape : BASTIA MACINAGGIO - BASTIA**

ES 2/4 : MACINAGGIU – ERSA – 11,70 KMS x 2 = 23,40 KMS

ES 3/5 : MORSIGLIA – PONT DE LURI – 19,43 KMS x 2 = 38,86 KMS

Total de la 2<sup>ème</sup> étape :

TOTAL KMS : 62,26 KMS

#### **DIMANCHE 16 AVRIL 2023 – 3<sup>ème</sup> étape : BASTIA – MACINAGGIO - BASTIA**

ES 6/8 : COL SAINTE LUCIE – CANARI – 21,03 KMS x 2 = 42,06 KMS

ES 7/9 : PINO – NOTRE DAME DES GRACES – 12,64 KMS x 2 = 25,28 KMS

Total de la 3<sup>ème</sup> étape :

TOTAL KMS : 67,34 KMS  
TOTAL GENERAL ES : 133,75 KMS

#### **L'itinéraire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».**

L'Heure Officielle du Rallye est celle de l'horloge parlante.

Aucune contestation n'étant admise sur ce point.

#### **6.2P. RECONNAISSANCES**

##### **Conforme au règlement standard FFSA.**

**6.2.5P.** Les reconnaissances sont limitées de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 :

- Samedi 8 et Dimanche 9 Avril 2023 - Mercredi 12 et Jeudi 13 Avril 2023

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art.6.2.1.).

Des contrôles seront effectués, toute infraction à la réglementation sera sanctionnée.

### **ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE**

#### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des commissaires sont les suivants :

**Chef de Poste**

Chasuble jaune « Chef de poste »

**Commissaire de route**

Chasuble orange

ASA BASTIAISE – BP 32 – 20288 BASTIA - Tél : 04 95 31 19 41  
Internet : [www.asa-bastiaise.com](http://www.asa-bastiaise.com) - E-mail : [asabastiaise@outlook.fr](mailto:asabastiaise@outlook.fr)

### **7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON**

**Conforme au règlement standard rallyes.**

### **7.5P. EPREUVES SPECIALES**

**7.5.1P.** Le chronométrage sera effectué au 1/10<sup>ème</sup> de seconde (Art. 7.5.1.)

### **ARTICLE 8P – PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS**

Les pénalisations particulières à l'épreuve sont les infractions constatées en zone Rouge (Feuille N° 21) auront pour conséquence un départ refusé. Le reste de l'épreuve sera conforme à la réglementation FFSA.

### **ARTICLE 9P – CLASSEMENTS**

Les résultats de la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étape ainsi que l'ordre de départ de la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étape seront établis et affichés au panneau « OFFICIEL » au podium situé sur la PLACE SAINT-NICOLAS à BASTIA du Vendredi 14 Avril 2023 à 18h00 au Dimanche 16 Avril 2023 à 18h00.

Le classement final provisoire sera affiché le Dimanche 16 Avril 2023 au plus tard 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent.

Il sera établi :

- 1 classement Général, tous groupes confondus ;
- 1 classement par Groupe (FRC1, FRC2, FRGT, FRC3, FRally Nat, FRC4, FRC5) ;
- 1 classement par Classe ;
- 1 classement Féminin.

### **ARTICLE 10P – PRIX ET COUPES**

Prix en espèces : (les prix ne sont pas cumulables)

1<sup>er</sup> Scratch : 550,00€

2<sup>ème</sup> Scratch : 400,00€

3<sup>ème</sup> Scratch : 250,00€

### **PRIX PAR CLASSE :**

De 1 à 4 partants : le 1<sup>er</sup> : 25% du montant du droit de l'engagement ;

De 5 à 11 partants : le 1<sup>er</sup> : 35% du montant du droit de l'engagement.

### **COUPES :**

- Une coupe aux trois premiers du classement général.
- Une coupe pour chaque vainqueur de groupe
- Une coupe pour chaque vainqueur de classe.
- Une coupe au 1<sup>er</sup> équipage féminin.
- Une coupe à un commissaire de chaque ASA.

Tous les équipages classés seront récompensés.

LA REMISE DES PRIX SE DEROULERA LE DIMANCHE 16 AVRIL 2023  
SUR LE PODIUM - PLACE SAINT-NICOLAS À BASTIA

**13<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL VHC RONDE DE LA GIRAGLIA  
14, 15 et 16 AVRIL 2023**

**REGLEMENT PARTICULIER VHC**

Le règlement particulier de ce rallye complète les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA 2023 et le règlement de la Coupe de France des rallyes VHC 2023.

**Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VH**

**PROGRAMME – HORAIRES**

**Programme**

Voir Règlement Particulier du Rallye Moderne, sauf :

Départ de l'épreuve à Bastia le Samedi 15 Avril 2023 après la dernière voiture du Rallye Moderne.

**Programme des réunions du collège des commissaires sportifs**

Voir règlement particulier du Rallye Moderne.

**Adresses**

Voir règlement particulier du Rallye Moderne.

**Article 1P. ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile Bastiaise en qualité d'organisateur administratif et technique organise, les 14, 15 et 16 Avril 2023 un Rallye de Véhicules Historiques de Compétition dénommé : RALLYE VHC – RONDE DE LA GIRAGLIA.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le 26/01/2023, sous le numéro 02/N/2023 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 123 en date du 13/02/2023.

Ce rallye sera jumelé à la 53<sup>ème</sup> RONDE DE LA GIRAGLIA et empruntera le même parcours. Le VHC ne parcourra pas l'étape 1 du Vendredi 14 Avril 2023.

**Comité d'Organisation**

Voir règlement particulier du Rallye Moderne.

## 53<sup>ème</sup> Rallye National « **RONDE DE LA GIRAGLIA** »

### **1.1P. - OFFICIELS**

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Directeur de Course	Antoine CASANOVA	n° 4042
Directeur dédié à la surveillance des moyennes	Nicole BONNET	n° 7422
Adjoints à la Direction de Course	David BERETTI Sylvie ZYCH	n° 20543 n° 3416
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH	n° 4626
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Christian LECA Alain ROSSI	n° 8051 n° 7529
Délégué de l'organisateur technique	Daniel BALDASSARI	n° 5820
Commissaire technique Responsable VHC	Michel RAMU	n° 2669
Chargés des Relations avec les Concurrents	Stéphanie CACCAVELLI	n° 6471

### **1.2 ELIGIBILITE :**

Compte pour la Coupe de France VHC coefficient 2.

### **1.3. - VERIFICATIONS**

À préciser : Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu le Vendredi 14 Avril 2023 de 9h30 à 17h00 à la **MAIRIE ANNEXE - PLACE DU MARCHÉ À BASTIA**.

Les vérifications des voitures auront lieu le Vendredi 14 Avril 2023 de 9h45 à 17h30 sur la **PLACE DU MARCHÉ À BASTIA**.

Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

**1.3.1P.** Tout équipage participant au rallye doit présenter **sa voiture** aux vérifications prévues, conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASAB ainsi que sur le site internet [www.asa-bastiaise.com](http://www.asa-bastiaise.com) à partir du Lundi 10 Avril 2023. Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.

**1.3.2P.** Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

**1.3.12P.** Les vérifications finales seront effectuées au garage : Auto-technique Murati – Route des Collines – 20600 FURIANI.

### **Article 2P. ASSURANCES**

**Conforme au règlement standard FFSA.**



### **Article 3. CONCURRENT ET PILOTE**

#### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

Les droits d'engagement sont fixés à :

- avec la publicité de l'organisateur : 600,00 €
- sans la publicité de l'organisateur : 1 200,00 €

+ 50,00 € pour la géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives).

#### **3.3.P : ORDRE DE DEPART**

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
  - Groupe 4/5, ***groupes B et A, groupe 2, groupe 3, groupe n et 1, classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.***

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le nombre d'engagés est fixé à 30 voitures maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de 30 voitures.

Joindre la 1<sup>ère</sup> page du PTH (Passeport Technique Historique).

Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieur à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision.

### **Article 4P. VOITURE ADMISES**

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et ***J2*** titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

### **Article 5P. PUBLICITE**

**5.2 PUBLICITE OBLIGATOIRE :** VILLE DE BASTIA  
COLLECTIVITE DE CORSE  
+ NUMEROS (PANNEAUX DE PORTE)

**PUBLICITE OPTIONNELLE :**

**Conforme au règlement standard FFSA.**

## 53<sup>ème</sup> Rallye National « **RONDE DE LA GIRAGLIA** »

### **Article 5P. LICENCES**

Conforme à la réglementation générale.

### **Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **SAMEDI 15 AVRIL 2023 – 2<sup>ème</sup> étape : BASTIA MACINAGGIO - BASTIA**

ES 2/4 : MACINAGGIU – ERSA – 11,70 KMS x 2 = 23,40 KMS

ES 3/5 : MORSIGLIA – PONT DE LURI – 19,43 KMS x 2 = 38,86 KMS

Total de la 2<sup>ème</sup> étape :

TOTAL KMS : 62,26 KMS

#### **DIMANCHE 16 AVRIL 2023 – 3<sup>ème</sup> étape : BASTIA – MACINAGGIO - BASTIA**

ES 6/8 : COL SAINTE LUCIE – CANARI – 21,03 KMS x 2 = 42,06 KMS

ES 7/9 : PINO – NOTRE DAME DES GRACES – 12,64 KMS x 2 = 25,28 KMS

Total de la 3<sup>ème</sup> étape :

TOTAL KMS : 67,34 KMS

TOTAL GENERAL ES : 129,60 KMS

### **Article 7P. DEROULEMENT DU RALLYE**

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

7.3.17 : Nouveau départ après abandon

### **Article 8P. RECLAMATION – APPEL**

Les pénalisations particulières à l'épreuve sont les infractions constatées en zone Rouge (Feuille N° 21) auront pour conséquence un départ refusé. Le reste de l'épreuve sera conforme à la réglementation FFSA

### **Article 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2020.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

**À aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.**

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

### **Article 10P. PRIX ET COUPE**

Il n'y aura pas de dotation en prix.

### **COUPES :**

- Une coupe aux trois premiers du classement général.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.

**7<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL VHRS RONDE DE LA GIRAGLIA  
14, 15 et 16 AVRIL 2023**

**REGLEMENT PARTICULIER VHRS**

**PROGRAMME - HORAIRES**

**Programme**

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :  
Les VHRS rouleront tout au long de l'épreuve systématiquement en dernier.

Départ de l'épreuve à Bastia le Samedi 15 Avril 2023 après la dernière voiture du Rallye VHC.

**Programme des réunions du collège des commissaires sportifs**

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

**Adresses**

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

**Article 1P. ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile Bastiaise en qualité d'organisateur administratif et technique organise les 14, 15 et 16 Avril 2023, un Rallye de Véhicules Historiques de Régularités Sportives dénommé : RALLYE VHRS – RONDE DE LA GIRAGLIA.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le 26/01/2023 sous le numéro 02/N/2023 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 123 en date du 13/02/2023.

Ce rallye sera jumelé à la 53<sup>ème</sup> RONDE DE LA GIRAGLIA et empruntera le même parcours.  
Le VHRS ne parcourra pas l'étape 1 du Vendredi 14 Avril 2023.

**Comité d'Organisation**

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

### **1.1P. - OFFICIELS**

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Directeur de Course	Antoine CASANOVA	n° 4042
Directeur dédié à la surveillance des moyennes	Nicole BONNET	n° 7422
Adjoints à la Direction de Course	David BERETTI Sylvie ZYCH	n° 20543 n° 3416
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH	n° 4626
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Christian LECA Alain ROSSI	n° 8051 n° 7529
Délégué de l'organisateur technique	Daniel BALDASSARI	n° 5820
Commissaire technique Responsable VHRS	Michel RAMU	n° 2669
Chargés des Relations avec les Concurrents	Stéphanie CACCAVELLI	n° 6471

### **1.2P. - VERIFICATIONS**

À préciser : Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu le Vendredi 14 Avril 2023 de 9h30 à 17h00 à la **MAIRIE ANNEXE - PLACE DU MARCHÉ À BASTIA**.

Les vérifications des voitures auront lieu le Vendredi 14 Avril 2023 de 9h45 à 17h30 sur la **PLACE DU MARCHÉ À BASTIA**.

Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire,
- Carte grise de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo).
- « Laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- Licences en cours de validité.
- Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir, obligatoirement, un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

**1.3.1P.** Tout équipage participant au rallye doit présenter **sa voiture** aux vérifications prévues, conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASAB ainsi que sur le site Internet à partir du Lundi 24 Mai 2021.

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.

## 53<sup>ème</sup> Rallye National « **RONDE DE LA GIRAGLIA** »

**1.3.2P.** Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

**1.3.12P.** Il n'y a pas de vérifications finales en régularité  
Un briefing oral sera organisé.

### **Article 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf le concurrent devra obligatoirement préciser la catégorie de moyenne choisie.

### **3.1.5P. Identique à la 53<sup>ème</sup> Ronde de la Giraglia.**

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 20 voitures maximum.

### **3.1.11P. DROITS D'ENGAGEMENT**

Les droits d'engagement sont fixés à :

- avec la publicité de l'organisateur : 550,00 €
- sans la publicité de l'organisateur : 1 100,00 €

+ 50,00 € pour la géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives)

Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieure à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision.

### **3.2P. – EQUIPAGES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **3.3P. – ORDRE DES DEPARTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. – VOITURES AUTORISEES**

Sont admises les voitures de catégorie Régularité Historique Sportive construites jusqu'au 31 décembre 1996.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à « l'esprit » et à « l'aspect » de la période donnée.

Les voitures doivent être conformes au code de la route. Un extincteur et un triangle de signalisation avec des gilets sont obligatoires.

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 Km/h.

Les arceaux de sécurité et les harnais seront à la limite conseillé, nous somme en régularité et non en VHC. Il ne faudrait pas que le VHRS devienne du VHC maquillé.

Les voitures de type « cabriolet » seront interdites en moyenne haute.

#### **4.1.2P. – EQUIPEMENTS**

Seuls sont autorisés les compteurs kilométriques et de vitesse prévus par le constructeur et équipant d'origine la voiture. Cependant, un seul instrument à l'affichage mécanique peut être installé dans la voiture à condition qu'il n'indique que des distances partielles ou totales (comme par exemple Halda Trip/Twin Master, Rétrotrip, Belmogtwin,...) mais en aucun cas des moyennes. Cet appareil devra être conforme à ses spécifications d'origine, sans aucune modification. Cependant, l'utilisation des appareils à affichage électronique (GPS, téléphone, ordinateur) est toléré à condition qu'ils soient visiblement supportés par le copilote et que leur taille ou leur encombrement ne porte pas atteinte à la sécurité de l'équipage. Aucun de ces appareils ne devra être fixé de manière définitive sur la voiture.

#### **4.6P. – IDENTIFICATION DES VOITURES**

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

#### **Article 5P. – PUBLICITE**

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

#### **Article 6P. – SITE ET INFRASTRUCTURES**

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

#### **6.2P. – RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

#### **Article 7P. – DEROULEMENT DU RALLYE**

Idem au règlement particulier du Rallye moderne.

#### **7.1P. – DEPART**

Conforme au règlement standard FFSA.

Idem au règlement particulier du Rallye moderne.

#### **7.2P. – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AU CONTROLES**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- |                         |                       |                         |
|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| a) Commissaire de route | Chasuble ORANGE       | « Commissaire »         |
| b) Chef de Poste        | Chasuble ORANGE BARRE | « Chef de Poste »       |
| c) Relation Concurrents | Chasuble ROUGE        | « Relation Concurrent » |

**7.2.2P.** Les lignes de chronométrage intermédiaires ne seront pas indiquées.

#### **7.3P. – CONTROLES DE PASSAGES – CONTROLES HORAIRES – MISE HORS COURSE**

Conforme au règlement standard FFSA.



### **7.5P. – ZONES DE REGULARITE**

Trois options de vitesse moyenne sont proposées pour réaliser les zones de régularité. Dès l'engagement, les concurrents doivent opter OBLIGATOIREMENT pour une seule des 3 catégories de moyenne et pour la TOTALITE des zones de régularité. Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du collège des commissaires sportifs.

L'engagement sera refusé à tout équipage qui n'aura pas fait ce choix. Pour des raisons de sécurité, le directeur de course et/ou l'organisateur pourront modifier les moyennes et notamment en fonction des conditions météorologiques. Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des zones concernés.

#### **7.5.4P. – ZONES DE REGULARITE NON EFFECTUE**

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent. Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du rallye.

Un équipage ne pourra reprendre la course qu'au départ d'une section ou d'une étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord).

#### **7.6P. – PARC FERME**

Seuls les parcs de DEPART et celui d'ARRIVEE FINALE sont obligatoires.

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Il est à noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance

#### **Article 8P. – RECLAMATION**

Aucune réclamation ne sera admise.

#### **Article 9P. – CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi un classement General VHRS.

#### **Article 10 – COUPES et TROPHEES**

Il n'y aura pas de dotation en prix.

- UNE COUPE AUX TROIS PREMIERS DU CLASSEMENT GENERAL.
- Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.

**4<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL VMRS RONDE DE LA GIRAGLIA  
14, 15 et 16 AVRIL 2023**

**REGLEMENT PARTICULIER VMRS**

**PROGRAMME – HORAIRES**

**Programme**

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :

Les ENRS rouleront tout au long de l'épreuve systématiquement en dernier.

Le VMRS ne parcourra pas l'étape 1 du Vendredi 14 Avril 2023.

Départ de l'épreuve à Bastia le Samedi 15 Avril 2023 après la dernière voiture du Rallye VHRS.

**REGLES SPECIFIQUES RALLYE MODERNE DE REGULARITE SPORTIVE (VMRS)**

*Ce règlement complète ou modifie le règlement standard des rallyes de régularité sportive*

Un Rallye Moderne de Régularité Sportive (VMRS) peut être inscrit seul ou en doublure d'un rallye. La vitesse ne doit pas être prise en compte pour le classement.

**1.1. OFFICIELS**

*Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive.*

Les officiels peuvent être les mêmes que ceux du rallye support.

**1.2. ELIGIBILITE**

Selon le règlement particulier.

**1.3. VERIFICATIONS**

**1.3.1.** Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire,
- Certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo),
- Attestation d'assurance
- Vignette de contrôle technique
- Licences en cours de validité ou titre de participation

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

**ARTICLE 2. ASSURANCE**

*Conforme au règlement standard des rallyes et au règlement standard des rallyes de régularité sportive.*

## **ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1. VOITURES AUTORISEES**

Un Rallye Moderne de Régularité Sportive est ouvert aux catégories suivantes :

- **LPRS** - voitures de Grand Tourisme (GT) de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, construites après le 31 décembre 1996.
- **LTRS** - voitures de Tourisme de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, construites après le 31 décembre 1996.
- **ENRS** - voitures à énergies non polluantes, conformes à la législation routière Française, construites après le 31 décembre 1996.

Le choix des catégories reste à la discrétion des organisateurs.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la catégorie donnée.

#### **4.1.1. Pour la catégorie ENRS**

Ces voitures devront avoir des documents d'immatriculation valides pour une utilisation sur voies ouvertes à la circulation publique.

Les voitures homologuées selon la procédure à « Titre isolé » et immatriculées seront acceptées et pourront concourir dans le Groupe : « Prototypes ».

Les voitures doivent être de type « fermé ». Les cabriolets et hard top sont exclus.

Le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) devra être inférieur à 3,5 T.

Sont autorisées les catégories et groupes suivants (L'organisateur peut ne retenir qu'une, voire deux catégories. Il a également la possibilité de réunir ces trois catégories en une seule dans le cas où le nombre d'inscrit est inférieur à cinq).

**1. Catégorie Hybride** (incluant hybride rechargeable) : voiture disposant d'au moins deux transformateurs d'énergies à bord.

**2. Catégorie électrique** : voiture mue par la seule énergie électrique avec ou sans prolongateur d'autonomie.

**3. Catégorie Proto.**

**Groupe**, définissant le nombre de véhicules produits.

- **Groupe 1** : « Véhicules de grande série ».

Au moins 2.500 véhicules d'un type et d'un modèle donné doivent avoir été produits sur une période de 12 mois consécutifs.

- **Groupe 2** : « Véhicules produits en Petite Série ».

Au moins 10 véhicules d'un type et d'un modèle donné doivent avoir été produits sur une période de 12 mois consécutifs.

- **Groupe 3** : « Prototype ».
  - Véhicule construit à l'unité ou issu d'une production inférieure à 10 véhicules par an.
  - Véhicules n'entrant pas dans un des groupes précédents.
  - Dans ce groupe les véhicules « W Constructeur » sont autorisés, mais les « W garage » exclus.
  - Un véhicule prototype, même roulant sous couvert d'un W constructeur, devra présenter, au moins, les éléments spécifiques de sécurité suivants :
    - ceintures de sécurité,
    - triangle,
    - un gilet fluorescent de sécurité par membre d'équipage,
    - un extincteur.

La Catégorie, définit l'énergie utilisée (Cf détails dans l'annexe technique)

#### **4.2. PNEUMATIQUES**

Homologation route.

Dimensions : celles préconisées par le constructeur à l'exclusion de toute autre.

Pressions : celles recommandées par le constructeur avec une tolérance de 5%.

Présence obligatoire de la roue de secours si elle est prévue à l'origine.

Il pourra être ajoutée une roue de secours de taille normale, si le constructeur n'en prévoit pas ou si celle-ci est de taille réduite : une roue galette pourra être remplacée par une roue de taille normale.

Dans ce cas, elle devra être fixée solidement dans le coffre de la voiture.

#### **4.3.1 ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard des rallyes ou au règlement particulier du rallye de support.

La possibilité d'organiser des assistances relève du règlement particulier de l'organisateur.

Dans le cas où elles sont autorisées il est fortement conseillé aux organisateurs de prévoir des zones réservées à cet effet.

Pour les mesures de consommation et pour les véhicules utilisant un biocarburant, le ravitaillement se fera sous contrôle de l'organisateur dans :

- des zones de recharge pour les véhicules électriques avec possibilité de mesurer les Kwh rechargés.
- des zones de ravitaillement dédiées pour les véhicules hybrides et biocarburant. Ces zones disposeront des différents carburants utilisés dans la compétition.

#### **4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme aux dispositions d'identification des voitures de rallye de support (décret n° 2012 – 312 du 5/3/12).

Les véhicules ENRS doivent présenter une identification spécifique complémentaire telle que précisée en Annexe.

### **ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE**

#### **7.6. PARC FERME**

*Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive.*

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

### **ARTICLE 8. RECLAMATIONS**

Aucune réclamation ne sera admise

### **ARTICLE 10. COUPES**

Selon règlement particulier.

Les prix en espèces sont interdits.

Toute la documentation et réglementation concernant les catégories VMRS sont à retrouver sur le site internet [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org)

# **53<sup>ème</sup> RONDE de la GIRAGLIA**

**Championnat de France 2<sup>ème</sup> Division**



## **1ERE ETAPE VENDREDI 14 AVRIL 2023**

POSTES	ITINERAIRES	KM ES	KM LIAISON	KM TOTAL	TEMPS IMPARTI	1 <sup>ère</sup> VOITURE
<b>1<sup>ère</sup> SECTION - SECTEUR - BASTIA / BASTIA</b>						
CH 0	Sortie de par fermé place St Nicolas	0	0	0		20H30
CH0A	Entrée Parc d'assistance Arinella	0,00	4,95	4,95	0H15	20H45
CH0B	Sortie parc d'assistance Arinella	0,00	0,00	0,00	0H15	21H00
CH1	Cardo Village	0,00	7,94	7,94	0H25	21H25
<b>ES1</b>	<b>CARDO - VILLE DI PIETRABUGNO</b>	<b>4,15</b>	<b>0,00</b>		<b>0H03</b>	<b>21H28</b>
CH1A	Entrée Parc fermé fin d'étape	0,00	3,79	7,94	0h15	21h43
	<b>TOTAL 1ERE ETAPE</b>	<b>4,15</b>	<b>16,68</b>	<b>20,83</b>		
1 ERE ETAPE : ES : 4,15 Kms / LIAISON 16,68 : Kms TOTAL : 20,83 Kms						



**53<sup>ème</sup> RONDE de la GIRAGLIA**Championnat de France 2<sup>ème</sup> Division**2<sup>ème</sup> ETAPE  
SAMEDI 15 AVRIL 2023**

POSTES	ITINERAIRES	KM ES	KM LIAISON	KM TOTAL	TEMPS IMPARTI	1 <sup>ère</sup> VOITURE
<b>2<sup>ème</sup> SECTION - SECTEUR - BASTIA / MACINAGGIO / BASTIA</b>						
CH 1B	Sortie Parc Fermé BASTIA					09H00
CH 1C	Entrée Parc Assistance MACINAGGIO		36,40	36,40	1H00	10H00
CH1D	Sortie Parc Assistance MACINAGGIO				0H40	10H40
CH 2	MACINAGGIO 1		0,86	0,86	0H05	10H45
<b>ES 2</b>	<b>MACINAGGIO/ERSA 1</b>	<b>11,70</b>			<b>0H03</b>	<b>10H48</b>
CH 3	MORSIGLIA 1		6,93	18,63	0H 30	11H18
<b>ES 3</b>	<b>MORSIGLIA/PONT DE LURI 1</b>	<b>19,43</b>			<b>0H03</b>	<b>11H21</b>
CH 3A	Entrée Parc Regroupement		17,13	36,56	1H00	12H21
	<b>TOTAL 2eme SECTION</b>	<b>31,13</b>	<b>61,32</b>	<b>92,45</b>		
<b>REGROUPEMENT : 01H30</b>						
<b>3<sup>ème</sup> SECTION - SECTEUR - BASTIA / MACINAGGIO / BASTIA</b>						
CH 3B	Sortie Regroupement ET		0,00	0,00	1H 30	13H51
	Entrée Assistance Macinaggio				0	
CH 3C	Sortie Parc Assistance MACINAGGIO		0,00	0,00	0H40	14H31
CH 4	MACINAGGIO 2		0,86	0,86	0H05	14H36
<b>ES 4</b>	<b>MACINAGGIO/ERSA 2</b>	<b>11,70</b>			<b>0H03</b>	<b>14H39</b>
CH 5	MORSIGLIA 2		6,93	18,63	0H30	15H09
<b>ES 5</b>	<b>MORSIGLIA/ PONT DE LURI 2</b>	<b>19,43</b>			<b>0H03</b>	<b>15H12</b>
CH 5A	Entree parc fermé fin d'étape Bastia		36,04	55,47	1H30	16H42
	<b>TOTAL 3eme SECTION</b>	<b>31,13</b>	<b>43,83</b>	<b>74,96</b>		
	<b>TOTAL 2EME ETAPE</b>	<b>62,26</b>	<b>104,86</b>	<b>167,12</b>		
<b>1ERE ETAPE : ES 4,15 Kms / LIAISON 16,68 Kms TOTAL 20,83 Kms</b>						
<b>2EME ETAPE : ES : 62,26 kms / LIAISON : 104,86 kms / TOTAL : 167,12 kms</b>						





# 53<sup>ème</sup> RONDE de la GIRAGLIA

## Championnat de France 2<sup>ème</sup> Division



### ITINERAIRE

#### 3<sup>EME</sup> ETAPE

#### DIMANCHE 16 AVRIL 2023



POSTES	ITINERAIRES	KM ES	KM LIAISON	KM TOTAL	TEMPS IMPARTI	1 <sup>ère</sup> VOITURE
<b>4<sup>eme</sup> SECTION - Secteur - BASTIA / MACINAGGIO/ BASTIA</b>						
CH 5B	Sortie Parc Fermé Place St Nicolas		0			07H00
CH5C	Entrée Parc Assistance MACINAGGIO		36,40	36,40	00h55	7H55
CH 5D	Sortie Parc Assistance MACINAGGIO		0,00	0,00	00h25	8H20
<b>CH 6</b>	<b>COL ST LUCIE :1</b>		<b>21,03</b>	<b>21,03</b>	<b>0H25</b>	<b>8H45</b>
<b>ES 6</b>	<b>COL ST LUCIE 1 / CANARI 1</b>	<b>21,03</b>			<b>0H03</b>	<b>8H38</b>
CH 7	PINU:1		13,72	34,75	0h55	9H43
<b>ES 7</b>	<b>PINU 1 /COL NOTRE DAME DES GRACES 2</b>	<b>12,64</b>			<b>0H03</b>	<b>9H46</b>
CH 7A	ENTREE PARC REGROUPEMENT		13,52	26 ,16	0H30	10H16
	<b>TOTAL 4<sup>eme</sup> SECTION</b>	<b>33,67</b>	<b>84,67</b>	<b>118,34</b>		
<b>REGROUPEMENT 01H00</b>						
<b>5<sup>ème</sup> SECTION - SECTEUR BASTIA / MACINAGGIO / BASTIA</b>						
CH7B	Sortie regroupement MACINAGGIO			0		11H16
CH7B	Entree parc Assistance MACINAGGIO			0	00H00	11H16
CH7C	Sortie Parc Assistance MACINAGGIO			0	00H40	11H56
<b>CH 8</b>	<b>COL ST LUCIE :2</b>		<b>21,03</b>	<b>21,03</b>	<b>00H25</b>	<b>12H21</b>
<b>ES 8</b>	<b>COL ST LUCIE/ CANARI 2</b>	<b>21,03</b>			<b>0H03</b>	<b>12H24</b>
CH 9	PINU 2		13,72	34,75	0h55	13H19
<b>ES 9</b>	<b>PINU 2 /COL NOTRE DAME DES GRACES 2</b>	<b>12,64</b>			<b>0H03</b>	<b>13H22</b>
CH9A	ENTREE PARC FERME FIN DU RALLYE		44,85	57,49	01H30	14H52
	<b>TOTAL 5<sup>eme</sup> SECTION</b>	<b>33,67</b>	<b>79,6</b>	<b>113,27</b>		
	<b>TOTAL 3<sup>EME</sup> ETAPE</b>	<b>67,34</b>	<b>164,27</b>	<b>231,61</b>		
1 <sup>ERE</sup> ETAPE : ES 4,15 Kms / LIAISON 16,68 Kms TOTAL 20,83 Kms						
2 <sup>EME</sup> ETAPE : ES :62,26 kms / LIAISON : 104,86 kms / TOTAL :167,12 kms						
3 <sup>EME</sup> ETAPE : ES : 67,34 kms / LIAISON :164,27 kms / TOTAL : 231,61kms						
TOTAL GENERAL : ES : 133,75 kms / LIAISON : 285,81kms / TOTAL : 419,56kms						



53<sup>ème</sup> Rallye National « **RONDE DE LA GIRAGLIA** »

